

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 17 mars 2020

STADE 3 – ÉPIDÉMIE CORONAVIRUS – COVID-19

Confinement depuis 12h - nouvelles mesures : pour les personnels de santé et personnes mobilisées par la crise sanitaire, stationnement gratuit sur l'espace public

Dans la continuité des mesures annoncées hier soir, après les discours du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont déployé leurs Plans de continuité d'activités, en accompagnement des décisions de l'État.

Elle prend aujourd'hui de nouvelles mesures qui s'appliquent depuis ce midi : un travail avec les associations pour un plan d'urgence d'aide alimentaire pour les plus précaires, le maintien de Citad'elles, celui des marchés alimentaires, la gratuité du stationnement sur la voie publique dans le cadre des autorisations de déplacements, la collecte des déchets ou encore des mesures en faveur des entreprises.

① Gratuité du stationnement sur la voie publique dans le cadre des autorisations de déplacements

Dans le cadre de l'attestation de déplacement dérogatoire obligatoire depuis ce midi, et afin de faciliter la vie des habitants concernés, en particulier les personnels soignants et personnes mobilisées par la situation sanitaire, ou encore celles qui sont amenées à se déplacer pour travailler ou se soigner, la Ville de Nantes rend le stationnement sur la voie publique gratuit à partir de ce midi, et jusqu'à nouvel ordre. Les conducteurs et conductrices doivent déposer leur attestation de déplacement dérogatoire sur le tableau de bord comme justificatif. Cette décision ne concerne que la voie publique et non les parcs de stationnement en enclos et en ouvrages.

② Réunion d'urgence pour l'aide alimentaire en faveur des plus précaires

Il s'agit d'un sujet essentiel identifié par la Ville de Nantes, mais également à travers la France et dans le monde : comment faire pour qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute pas une crise humanitaire pour les personnes les plus fragiles et les précaires. La Ville de Nantes s'organise et Johanna Rolland aura un échange demain avec l'ensemble des associations engagées dans ce champ pour mettre en œuvre des dispositifs adaptés et efficaces.

« Dans la situation sanitaire tout à fait historique et exceptionnelle que nous vivons, je suis extrêmement préoccupée par la situation des plus fragiles » a expliqué Johanna Rolland. « Afin d'assurer l'aide alimentaire, avec les bénévoles mobilisables des associations ou citoyens, j'ai souhaité échanger avec toutes les structures. ».

③ Citad'elles : la Ville maintient l'activité du centre qui s'adapte aux nouvelles conditions sanitaires

« Il est hors de question qu'on laisse des femmes en danger seules sans prise en charge » a affirmé avec détermination Johanna Rolland, Maire de Nantes, « en particulier dans cette période de confinement qui peut avoir des conséquences parfois difficiles voire douloureuses dans certaines cellules familiales » : elle confirme que le centre Citad'elles pour les femmes victimes de violence et leurs enfants reste ouvert selon les modalités suivantes :

- Un accueil et une écoute téléphoniques de Citad'elles restent assurés par les coordinatrices de parcours 24h/24h 7j/7j

Communiqué de presse

- Pour les situations d'urgence évaluées par les coordinatrices lors des entretiens téléphoniques, un rendez-vous sur site sera proposé aux femmes avec une possibilité de mise en sécurité dans un hébergement ou logement dédié
- Les permanences habituellement assurées par les acteurs associatifs et institutionnels au sein de Citad'elles sont reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, les coordinatrices de parcours de Citad'elles pourront orienter les femmes vers leurs permanences téléphoniques.

④ Les marchés

En application de la réglementation de l'État, les marchés nantais (Talensac, Américains, Jean Macé, Champs de Mars, Bourgeonnière, marché biologique, Pirmil, Toutes Aides, Dervallières, Bottière, Zola, Malakoff, Sainte-Anne, Marrière, Petite Hollande, Saint-Joseph, Doulon) sont tous maintenus, avec des adaptations :

- Ne sont désormais autorisés à débiller que les commerces alimentaires abonnés (habituels).
- Les autres commerçants non alimentaires passagers (occasionnels) sont contactés dès aujourd'hui par les services de la ville pour leur indiquer cette mesure et l'interdiction pour eux dès à présent de débiller sur les marchés nantais.
- Les consignes des gestes barrière sont rappelés sur tous les marchés.
- Des dispositions particulières sont prises sur le marché de Talensac dès demain, pour qu'une régulation des flux de personnes réponde à l'exigence à l'entrée de la halle, pour éviter les groupements de personnes trop importants à l'intérieur, et permettre ainsi le respect des gestes barrières. Du mardi au dimanche, 4 agents seront sur place et l'entrée se fera uniquement en haut du marché, côté rue Bel Air.
- Le marché aux puces de Viarme hebdomadaire (le samedi) est annulé

⑤ La collecte des déchets : priorité aux déchets ménagers

- La collecte des déchets se recentre sur le ramassage des ordures ménagères pour des raisons sanitaires. Elles sont collectées mais il est demandé de sortir les bacs bleus uniquement les jours de collecte et lorsqu'ils sont pleins.
- En raison de la fermeture des usines de tri au niveau national, le ramassage des déchets recyclables (bacs ou sacs jaunes) est temporairement suspendu. Il est demandé de ne pas sortir les bacs jaunes et de conserver ses déchets recyclables dans la mesure du possible.
- Toutes les déchetteries et les écopoints sont fermés. L'enlèvement des encombrants, sur rendez-vous, est suspendu sur la Métropole.
- Les composteurs collectifs sont fermés.
- Les collectes spécifiques aux professionnels (papier, cartons, verre...) sont suspendues.

Information des Nantaises et Nantais : priorité au contact téléphonique et numérique

- **AlloNantes 02 40 41 9000** assure l'accueil téléphonique et permet à chacune et chacun de s'informer sur la vie quotidienne et les services apportés à la population par la Ville. Il assure durant cette période spéciale un accueil élargi pour leur faciliter la vie.
- Par ailleurs, pour **les personnels (soignants notamment) mobilisés par la crise sanitaire**, le **numéro vert 0800 01 90 00**, ouvert spécialement de 8h à 19h dispense des renseignements sur les crèches et écoles qui peuvent accueillir leurs enfants.
- Sans oublier, le **site internet <https://metropole.nantes.fr>** et en particulier la **[rubrique aides sociales](#)** ou encore les **réseaux sociaux** (compte Twitter et Facebook).

Pour des urgences, compte tenu de la fermeture des Mairies de quartier, **l'accueil se fait en Mairie centrale rue de Strasbourg** de 9h à 17h30 du lundi au vendredi (fermé le samedi) : il est organisé en respectant toutes les mesures de protection. Les prestations suivantes y seront assurées :

- Etat-civil : tous les actes notamment déclarations de naissance, de décès et actes urgents (exemple : reconnaissance de paternité urgente)
- Les demandes urgentes de passeports et CNI ; les demandes non urgentes comme les documents pour les voyages scolaires annulés seront évidemment reportées pour privilégier les demandes urgentes
- Services funéraires et fossoyage
- Les mariages programmés peuvent être célébrés, mais en format très réduit limité aux mariés, témoins, enfants et parents. Ce sera aux futurs mariés d'apprécier s'ils veulent reporter.

Enfin, une permanence d'accueil est également ouverte dans les mêmes conditions à Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars.